



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

téléphone portable à l'école

Question au Gouvernement n° 972

Texte de la question

TÉLÉPHONE PORTABLE À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à Mme Cathy Racon-Bouzon, pour le groupe La République en marche.

Mme Cathy Racon-Bouzon. Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale.

Regardons-nous, mes chers collègues : qui parmi nous n'a pas les yeux rivés sur son *smartphone* ? Qui mobilise en cet instant 100 % de sa capacité d'attention ?

Nous examinerons demain en séance la proposition de loi relative à l'interdiction de l'usage du téléphone portable dans les écoles et les collèges. Ce texte a pour objectif de protéger les enfants de la dispersion de l'attention qu'entraîne l'emploi des téléphones portables et des dangers que peut représenter un usage non maîtrisé des outils numériques. Il s'agit de créer un droit à la déconnexion pour nos enfants sur le temps scolaire.

L'école se doit, en effet, d'être un sanctuaire, un îlot de protection destiné aux apprentissages et à la socialisation de nos enfants. Elle leur dispense certes un enseignement académique, mais leur apprend aussi à respecter autrui et contribue à donner aux plus jeunes les clefs de l'exercice de leur future citoyenneté. Elle construit un citoyen éclairé, pourvu d'esprit critique et maîtrisant les outils et les codes nécessaires à son épanouissement personnel et professionnel.

Nous devons permettre aux enfants de comprendre leur environnement numérique et leur apprendre à utiliser internet et les réseaux sociaux de façon responsable.

Si l'école doit garantir aux élèves un environnement propice aux apprentissages en favorisant toutes les conditions nécessaires à leur attention, et construire des digues de protection contre les pratiques malveillantes ou à risque que peut créer le numérique, elle doit aussi et surtout permettre à nos enfants d'en saisir toutes les opportunités.

J'étais jeudi dernier dans ma ville, à Marseille, aux rencontres de l'Orme, organisées par le réseau Canopé à destination des enseignants. La question centrale de ces rencontres est celle que je vous pose aujourd'hui, monsieur le ministre : comment réinventer la forme scolaire à l'ère du numérique ?

J'ai vu jeudi des enseignants inventeurs venus mettre en commun leurs expériences, des enseignants expérimentateurs réinventant leurs pratiques autour du *smartphone*, des enseignants qui se projettent dans l'avenir et sont prêts à enrichir leur pédagogie en sollicitant l'outil numérique quand cela est pertinent.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous éclairer sur votre vision du numérique à l'école ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM. – M. Patrick Mignola applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Nous le savons tous, madame la députée, nous vivons des révolutions scientifiques et technologiques inédites dans l'histoire de l'humanité, et dont il est évident que les systèmes éducatifs doivent les prendre en considération. Nous savons tous aussi que les systèmes scolaires sont les premiers interrogés par ces évolutions. Nous savons tous enfin qu'il y a de bons et de mauvais usages de ces technologies, et que c'est précisément à l'éducation d'enseigner les bons usages et d'apprendre à éviter les mauvais.

Hier soir, nous avons inauguré au sein même du ministère de l'éducation nationale, rue de Grenelle, un laboratoire appelé le 110 *bis*, ouvert à tous, notamment à tous les professeurs, et qui propose des démonstrations concernant l'éducation aux nouvelles technologies et les collaborations que celles-ci permettent. Cette innovation importante, que j'ai conduite avec Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique, est évidemment significative de l'influence du numérique aujourd'hui.

Mais il existe aussi de mauvais usages du numérique, au premier rang desquels les addictions aux écrans. Voilà pourquoi, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, il est souhaitable de transmettre à l'ensemble de la société française ce message : l'abus des écrans, notamment avant l'âge de sept ans, est très dangereux et commence à faire sentir ses effets sur la capacité de concentration des enfants, par exemple.

Nous savons bien que le *smartphone* contribue, malheureusement, à cette addiction et qu'il alimente, en outre, d'autres mauvais usages – je songe à la fréquentation des sites pornographiques ou au cyberharcèlement. Voilà pourquoi le Président de la République s'était engagé au cours de la campagne à interdire le smartphone au collège. Je mettrai, bien entendu, en œuvre cette interdiction.

Vous proposez justement, ces jours-ci, la loi qui lui donnera le fondement juridique nécessaire.

M. Frédéric Reiss et M. André Chassaigne . Cela existait déjà !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Cette interdiction vaut dans certains collèges aujourd'hui. Cela nous montre précisément qu'elle est possible. Les usages pédagogiques du numérique, encadrés par le personnel éducatif, seront également possibles. Nous avons une vision du numérique pour l'école, et cette vision consiste aussi à protéger l'enfant. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Cathy Racon-Bouzon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 972

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 juin 2018](#)